

Le Président

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Paris, le 16 novembre 2020

Monsieur le Président de la République,

Ce n'est pas une plainte de plus, ni une démarche à vocation institutionnelle, qui motivent aujourd'hui ce courrier. C'est, ni plus, ni moins, la mort proche, certaine, de centaines de nos commerçants et de certaines filières, impactés de plein fouet par l'arrêt de leurs activités.

Ouvrir ou nous faire mourir, nous vous demandons Monsieur le Président de choisir !

Ce second confinement engendre une situation tout simplement catastrophique pour les commerçants qui ne peuvent pas ouvrir.

Tous se sont pourtant engagés, dès le mois de mai dernier, à mettre en place des mesures pour prendre toutes les précautions possibles, protéger leurs clients, leurs collaborateurs, et eux-mêmes : limitation du nombre de clients accueillis, affichage des consignes sanitaires, communication renforcée, gel hydroalcoolique, masques, distanciation et marquage au sol.

Ils n'ont, pour autant, pas été écoutés, pas été pris en compte, pas été récompensés des investissements humains et matériels qu'ils ont engagés pour transformer leurs commerces, pour les adapter à une situation exceptionnelle.

Pourquoi les pénaliser eux ?

Eux dont les consignes ont été tellement bien respectées depuis des mois qu'aucun cluster n'a à ce jour été démontré dans le commerce.

Eux qui, le plus souvent, connaissent bien leurs clients, et auraient pu, plus que les autres, prévenir, aménager, mettre en œuvre des solutions pragmatiques pour faire respecter la distanciation.

Eux dont les homologues allemands, italiens ou espagnols ont eu l'autorisation de rester ouverts, et qui ne comprennent pas le sens des arbitrages qui leur sont imposés en France.

Nous vous l'avouons aujourd'hui : nous ne comprenons pas, nous ne comprenons plus la décision que vous avez prise.

En revanche, vous devez comprendre, Monsieur le Président que sans une réouverture des commerces c'est la mort certaine de nos commerçants. Ils ont des stocks considérables pour répondre aux besoins des consommateurs en cette période de Noël et sans chiffre d'affaires, ils ne pourront pas les payer. Mis en péril, ils devront fermer leur boutique et licencier leur personnel.

Nous avons besoin d'ouvrir pour commercer. Nous avons aussi besoin de visibilité pour nous organiser.

Nous vous demandons une réouverture pour tous, dès le 27 novembre. Autoriser les Français à disposer d'un week-end de plus pour réaliser leurs achats de Noël permettra de diluer les flux à l'approche des fêtes de fin d'année et de sauver une partie de l'activité commerciale.

Cette date du 27 novembre n'est pas qu'un symbole : elle est impérative. Ouvrir, ou nous faire mourir, voilà de quoi il en retourne. Voilà l'objet de la campagne digitale que nous lançons cette semaine pour accompagner notre alerte, et cette demande.

Il en va de l'emploi, de la stabilité économique de nos territoires.

Il en va du respect de l'engagement exemplaire des commerçants dans la lutte contre l'épidémie.

Il en va du respect de la libre concurrence, à l'heure du tout digital.

Nous espérons vivement, Monsieur le Président de la République, que vous entendrez notre appel.

Le 27 novembre sera un tournant crucial dans cette crise économique qui nous touche de plein fouet.

Nous comptons sur vous pour que nos commerces puissent continuer d'exister.

Nous comptons sur vous pour tenir compte de l'engagement de TOUS les commerçants, pour croire en leur responsabilité, en leur souci de faire respecter scrupuleusement les règles et de participer à l'effort national de lutte contre la propagation de ce virus, dont nous comprenons qu'elle est une priorité légitime de santé publique.

Sacrifier ceux qui s'engagent et qui font vivre une partie de l'économie de notre, de votre pays, Monsieur le Président, ne peut pas être une réponse satisfaisante à la crise.

Nous comptons sur votre écoute et votre réponse.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

William KOEBERLÉ

Les adhérents du Conseil du Commerce de France

Commerces de détail non alimentaires (CDNA)
Conseil national des centres commerciaux (CNCC)
Fédération nationale des distributeurs, loueurs et réparateurs de matériels de bâtiment (DLR)
Syndicat national de l'enseigne et de la signalétique (E-Visions)
Fédération du commerce coopératif et associé (FCA)
Fédération du commerce et de la distribution (FCD)
Fédération des commerces spécialistes des jouets et des produits de l'enfant (FCJPE)
Fédération des détaillants en chaussures de France (FDCF)
Fédération des enseignes de la chaussure (FEC)
Fédération de l'épicerie et du commerce de proximité (FECF)
Fédération française des associations de commerçants (FFAC)
Fédération de l'horlogerie (FH)
Syndicat de groupements et d'enseignes de pharmacies d'officine (FEDERGY)
Fédération des enseignes de l'habillement (FEH)
Fédération e-commerce et vente à distance (FEVAD)
Fédération française de l'équipement du foyer (FFEF)
Fédération française de la franchise (FFF)
Fédération française de la parfumerie sélective (FFPS)
Fédération des entreprises internationales de la mécanique et de l'électronique (FICIME)
Fédération des magasins de bricolage et de l'aménagement de la maison (FMB)
Fédération nationale de l'habillement (FNH)
Jardinerie et animalerie de France
Fédération nationale de la photographie (FNP)
Fédération pour la promotion du commerce spécialisé (PROCOS)
L'Union de la bijouterie horlogerie (UBH)
Union du grand commerce de centre ville (UCV)
Union française des industries pétrolières (UFIP)
Union professionnelle des entreprises du commerce à distance (UPECAD)
Union sport et cycle (USC)